

Décision

Générale

colonial

Décision n° 569 du 19 mai 1961 :

n° 569

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée de faire subir les épreuves du certificat d'aptitude professionnelle pratique est composée comme suit : M. Muzotte, chef du Service de l'Enseignement.....Président M. Berthoumieu, inspecteur du Travail et des Lois sociales.....Membre M. Udrizard, ingénieur des Travaux Publics M. Liccioni, directeur du Centre de Formation Professionnelle M. Mar.el, P.E.T.T. au Centre de Formation Professionnelle M. Abdallah Omar, contre-maître au Centre Professionnel La commission se réunira le mercredi 24 mai 1961 à 7 heures au Centre de Formation Professionnelle, boulevard de Gaulle, à Djibouti.